

Lettre d'informations pour l'honorable clientèle

- **Occupation de la résidence ou de la chambre : à partir de 16.00 heures le jour de l'arrivée.**
- **La résidence ou la chambre doivent être libérées avant 11.00 heures le jour du départ.**
- **La dotation de la résidence est garnit de nappe en plastique, pas en étoffe.**
- **On ne donne pas les serviettes et les lavettes.**
- **Retenue spéciale de € 100,00 pour les appartements qui ne sont pas laissés, au départ, dans les mêmes conditions qu'à l'arrivée.**
- **On n'accepte pas les chèques et les virements bancaires en paiement**
- **En cas d'annulée, le versement d'arrhes payé à la confirmation de la réservation ne sera pas rendu.**
- **L'usage du parking extérieur est limité à un emplacement pour une seule voiture par chambre ou par appartement occupé.**
- **Le nombre de personnes fixé par chambre ou appartement doit impérativement être respecté.**
- **L'accès aux chambres et appartements est exclusivement réservé aux clients. Toute personne venant en visite doit être déclarée à l'accueil et autorisée par la Direction.**
- **Merci de ne pas fumer dans les appartements et les chambres.**



Animaux non acceptés

La Direction